



SALON PROFESSIONNEL DE L'IRRIGATION ET DE L'EAU EN AGRICULTURE

Le premier salon professionnel de l'irrigation et de l'eau en agriculture porté par la chambre d'agriculture du Lot a pour objectif de mettre en avant la dynamique portée par la CA46 et la DDT 46 sur l'accès et la remobilisation de l'eau pour le secteur agricole. Cette journée aura rassemblé plus de 100 personnes.

1. Irrigation dans le Lot

Le département du Lot compte 850 exploitations agricoles irrigantes, couvrant environ 10 000 hectares, soit 4% de la SAU du département. L'irrigation est un maillon indispensable aux pratiques agroécologiques, favorisant la diversification des cultures, l'allongement des rotations et facilitant la mise en place de couverts végétaux. Entre 2010 et 2020, nous observons dans le département une augmentation de l'irrigation des cultures fruitières, de la vigne et des oléagineux. A l'inverse, les plantes à fibres et industrielles (tabac) et les fourrages sont de moins en moins irriguées faute de rentabilité. A noter l'importance de l'irrigation collective dans le département qui compte 42 réseaux collectifs.

2. Evolution de la politique de l'eau d'un échelon national à des échelons locaux

La table ronde a réuni élus, représentants de l'État, du monde agricole et de l'agence de l'eau Adour Garonne pour débattre de l'évolution de la politique de l'eau et des perspectives à venir. Les échanges ont mis en évidence la nécessité de mieux stocker l'eau hivernale pour répondre aux besoins estivaux de l'agriculture, dans un contexte de changement climatique. Les intervenants ont souligné la lourdeur et l'hétérogénéité du cadre administratif, jugé peu favorable aux projets agricoles. Si l'Agence de l'eau alerte sur une future raréfaction de la ressource et préconise des économies et des solutions fondées sur la nature, l'État et les collectivités affirment leur soutien à la création et à la restauration de réserves. Le débat a également insisté sur la difficulté de concilier les usages, le coût croissant de l'eau et la nécessité de mieux anticiper les besoins agricoles, avec en toile de fond un enjeu central : la sécurité alimentaire et la préservation de la biodiversité.

3. Ateliers participatifs sur l'eau en agriculture

À l'issue de la table ronde, les participants ont été répartis en quatre ateliers thématiques portant sur la remobilisation des plans d'eau existants, le multi-usage de l'eau, les solutions d'abreuvement du bétail hors réseau et les financements pour la création de retenues. Agriculteurs et techniciens ont pu échanger directement avec des spécialistes afin d'approfondir leurs connaissances et d'obtenir des réponses adaptées à leurs projets. Ces temps d'échange visaient à accompagner et éclairer les exploitants, qu'ils soient déjà engagés ou encore en réflexion sur leurs projets.

4. Echanges avec les exposants

Les participants ont pu rencontrer les entreprises partenaires et découvrir une large gamme de solutions techniques liées à l'eau, du pompage à l'irrigation en passant par le stockage et le forage. Cette journée d'information s'inscrivait dans un contexte hydrologique contrasté : malgré des nappes phréatiques profondes bien rechargées, l'été 2025 s'annonce chaud et sec, avec des écoulements de surface déjà fragilisés et les premières restrictions d'usage.

Article de presse : Présentation du programme de la journée

Dossier spécial Eau et Agriculture

La DP du Lot N°1555 - 13 juin 2025 - page 9

**PROGRAMME
JOURNÉE EAU
ET AGRICULTURE**

INNOV' ACTION

Le rendez-vous des agriculteurs qui innove



27
JUIN - VAYLATS (46)

1^{ER} SALON PROFESSIONNEL DE L'IRRIGATION ET DE L'EAU EN AGRICULTURE JUIN

MATIN

9h : Accueil café

9h30 : Introduction de Madame la Préfète et Stéphane PONS Président de la Chambre d'agriculture du Lot

9h45 – 10h45 : Irrigation dans le Lot et développement de l'accès à la ressource en eau :

- Présentation de l'irrigation dans le département,
- Présentation des démarches portées par la Chambre d'agriculture du Lot : Lemboulas/Barguelonne, accompagnements à la création de ressources,
- Présentation doctrine création et déconnexion de plans d'eau, témoignages d'agriculteurs.

❓ i Questions/Réponses

10h45 – 12h00 : Table ronde sur l'évolution de la politique de l'eau d'un échelon national à des échelons locaux :

- Claire RAULIN Préfète du Lot,
- Pauline RATTEZ Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Eric FRÉILLIÈRE Président des Irrigants de France,
- Stéphane PONS Président de la Chambre d'agriculture du Lot ,
- Vincent LABARTHE Vice-Président de la Région Occitanie en charge de l'agriculture.
- Eric DE-LA-CESNAIS journaliste spécialisé agriculture - Le Figaro

12h00 – 13h : Ateliers au choix

- Le multi-usages de l'eau
- La remobilisation des plans d'eau non utilisés

APRÈS-MIDI

13h – 14h : Buffet déjeunatoire offert

14h – 14h45 : Ateliers au choix

- Les solutions à l'abreuvement des animaux
- Les financements possibles pour des projets de création de ressource

À partir de 14h : Déambulation parmi l'ensemble des exposants du salon

- Irricentre : matériel d'irrigation
- Cap Agri Quercy Service : matériel d'irrigation, traitement de l'eau
- Weenat : capteurs agro-météo (sondes...)
- Labaronne Citaf : réserves souples
- Sodafgeo étanchéité : géomembrane
- EURL Batco : forage
- CTH : traitement de l'eau
- Mispoullieu Hydraulique : systèmes d'irrigation et de pompage
- Nombreux autres stands...

16h50 : Conclusion par Stéphane PONS Président de la Chambre d'agriculture du Lot

SAVE THE DATE

Inscrivez-vous !






Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Pôle environnement et végétal - 05 65 23 22 22

environnement-vegetal@lot.chambagri.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE LOT

Avec le soutien financier de la Région Occitanie, de la Communauté d'Agglomération du Lot, de la Communauté d'Agglomération du Lot et de la Vallée de la Vézère

FranceAgriMer

Un nouveau dispositif d'aide pour renforcer la résilience des exploitations agricoles

Dans un contexte où les épisodes de sécheresse deviennent plus fréquents et plus intenses, le monde agricole se voit offrir une opportunité importante pour renforcer sa résilience. FranceAgriMer met en œuvre un dispositif d'aide aux investissements visant à améliorer la gestion de l'eau au sein des exploitations.



Quels objectifs ?

Le programme a pour ambition de financer l'équipement des exploitants agricoles en matériels d'irrigation et en outils d'aide à la décision, afin de rendre les pratiques agricoles plus économes et plus précises dans l'utilisation de l'eau.

Des critères d'éligibilité précis

Pour être recevable, chaque demande doit inclure au minimum un équipement d'irrigation (comme un système de goutte-à-goutte de surface ou enterré) et un outil de pilotage de l'irrigation, tel qu'une sonde tensionométrique ou un capteur de flux de séve.

Il est important de noter que les abonnements, options logicielles ou accessoires ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'aide. Les investissements ne doivent pas entraîner une augmentation de la

surface irriguée sauf si la masse d'eau concernée n'est pas dégradée sur le plan quantitatif. La DDT du Lot vérifiera ce critère automatiquement lors de l'instruction des dossiers.

Quel montant et quels taux d'aide ?

- Plafond de dépenses éligibles : 40 000 € HT pour les exploitations individuelles, 150 000 € HT pour les CUMA et ASA.

- Taux de base de l'aide : 30 % des dépenses éligibles.

- Majoration de 10 points : pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux installés détenant au moins 20 % du capital.

- Majoration de 10 points : pour les CUMA.

- Montant minimal par dossier : 1 000 € HT.

Comment demander l'aide ?

Pour bénéficier de cette aide, les agriculteurs doivent déposer leur demande en ligne sur la téléprocédure dédiée, accessible depuis le site de FranceAgriMer, avant le 31 décembre 2025. Le dossier doit comporter notamment : des devis détaillés non signés pour les matériels éligibles, un formulaire spécifique complété, ainsi que, selon les cas, des statuts de la société, des justificatifs de mesure de consommation d'eau, ou des documents liés à la réglementation sur l'eau. Une fois la demande validée, le demandeur reçoit une autorisation d'achat, indispensable pour engager les dépenses. Attention : les achats ne doivent pas être engagés avant la date de cette autorisation. L'aide est versée en une seule fois, après transmission des factures acquittées et pièces justificatives, dans un délai maximum de 28 mois après l'autorisation d'achat.

Zoom

La région Occitanie soutient les investissements hydrauliques agricoles



Dans un contexte de changement climatique et de gestion durable des ressources en eau, la région Occitanie met en place une aide financière pour accompagner les exploitants agricoles dans leurs investissements en infrastructures hydrauliques. Cette initiative vise à renforcer la sécurisation des approvisionnements en eau pour l'irrigation et à moderniser les réseaux existants. Quels sont les investissements concernés ?

L'aide régionale couvre plusieurs types de projets, notamment :

- La création, l'agrandissement ou la sécurisation de retenues individuelles,
- La création et la modernisation de réseaux d'irrigation,
- Les études de faisabilité préalable à ces investissements.

Un soutien financier adapté à chaque structure

Le taux de subvention varie de 40 à 60%, en fonction des critères d'éligibilité et du type de projet. Un plafond de dépenses a été fixé en fonction du statut de l'exploitation agricole :

- 120 000 € pour une EARL ou une exploitation individuelle,
- 180 000 € pour un GAEC à 2 associés,
- 240 000 € pour un GAEC à 3 associés et plus.

Modalités de dépôt des dossiers

Les exploitants intéressés par cette aide doivent avoir leur dossier complet afin de le déposer entre le 9 septembre et le 16 octobre 2025. Pour constituer le dossier, il est conseillé de se rapprocher dès à présent d'un conseiller agricole spécialisé pour bénéficier d'un accompagnement dans le montage du dossier.

Contact et accompagnement

Pour tout renseignement, les agriculteurs peuvent contacter Clément Martel, conseiller spécialisé en gestion de l'eau, qui se tient à leur disposition :

- Téléphone : 06 25 76 26 28 / 05 65 23 22 22
- Mail : c.martel@lot.chambagri.fr

Cette aide constitue une opportunité importante pour les exploitants d'Occitanie souhaitant améliorer la gestion de l'eau sur leur exploitation et sécuriser leurs rendements face aux enjeux climatiques. Une occasion à ne pas manquer !



ENEDIS

La période de l'irrigation va commencer dans le Lot : Enedis et RTE appellent à la prudence à proximité des lignes électriques

La saisonnalité de l'irrigation arrive. Enedis et RTE souhaitent sensibiliser sur les risques encourus aux abords des ouvrages électriques. Il est essentiel d'adopter les bons gestes. L'électricité ne se voit pas, pourtant le risque électrique existe : Enedis et RTE rappellent que même sans contact direct, si vous manœuvrez vos longs tuyaux trop près d'une ligne électrique, un arc électrique peut se former et provoquer des brûlures après une électrisation, voire une électrocution.

Vous êtes agriculteurs, attention une ligne peut en cacher une autre !

Protégez-vous du risque électrique !

- Évitez de manœuvrer vos longs tuyaux d'irrigation près des lignes électriques qui peuvent être conducteurs
- Repérez les lignes, postes et pylônes électriques aux abords de votre activité et s'en tenir à distance.
- Tenez vos tuyaux en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne
- Ne jamais toucher un objet en contact avec une ligne électrique

Enedis, numéro d'urgence dépannage 24h/24 au 09 726 750 46 pour le LOT.

Toutes les lignes électriques aériennes dans votre poche !

Téléchargez l'application Ligne Alerte

Retrouvez tous nos conseils de sécurité sur <https://www.rte-france.com/hiverains/securite-prudence> et sur <https://www.enedis.fr/distance-lignes-electriques>



Lagarrique

40 ans d'expérience au service de l'irrigation

La maison Lagarrigue travaille ce secteur depuis quarante ans et dispose donc d'une belle expérience pour conseiller les agriculteurs irrigants. M Gasc, gérant de l'entreprise précise « nous vendons des matériels sur mesure pour le monde agricole, du pompage de l'eau à sa distribution via tous les types d'irrigation, enrouleurs, pivots, système intégral... Nous travaillons aussi bien pour les réseaux d'irrigation que pour le pompage privé en lac, en puits ou même en forage. Notre société Irricentre est connue sur tout notre bassin du sud-ouest... »

La société propose le matériel de plusieurs marques fiables comme Irrifrance, constructeur Français, ou Rovatti qui fabrique des équipements de pompage pour les réseaux importants. D'autres marques sont aussi disponibles à la demande. Les techniciens de la maison conseillent les agriculteurs sur les meilleurs choix en fonction de leurs attentes précises.

M Gasc souligne l'évolution actuelle du marché « les irrigants s'équipent de plus en plus d'automates réseaux connectés en 3 G afin de pouvoir programmer l'irrigation à distance et varier la consommation électrique en fonction des besoins. Cela permet d'économiser jusqu'à 20% d'énergie, un investissement qui peut être amorti en seulement quatre ans. C'est donc une évolution technique très appréciable... »



UNE IRRIGATION BIEN MAÎTRISÉE,
C'EST UNE CULTURE OPTIMISÉE





IRRICENTRE

05.65.29.95.20 125 Impasse du Serayol 12200 MORLHON-LE-HAUT
05.63.93.32.20 72 Av. des lumières 82300 MONTEILS

Création de nouvelle retenue d'eau

C'est possible quand c'est nécessaire

Aurélien LAMORT

SAINT PAUL - FLAUGNAC

« J'ai un projet de retenue de 11 600 m³ »



Aurélien Lamort s'est installé en 2013 en créant une Earl avec Jean-Paul Berc à Mondoumès. L'exploitation est orientée sur les productions végétales, principalement les semences de maïs et betteraves « j'ai acheté en 2022 sur Saint Paul - Flaugnac 22 ha de terres mais il n'y a pas d'eau. Ces nouvelles surfaces vont permettre d'isoler les îlots de production des semences qui exigent des distances importantes. Mais les semenciers s'assurent que nous avons l'irrigation pour garantir les rendements en année sèche. C'est pourquoi je porte ce projet de création d'une retenue sur place. J'ai fait venir le conseiller de la chambre d'agriculture, Clément Martel, et la DDT, nous avons identifié un point bas qui pourrait l'accueillir. Ce serait une retenue de 3900 m² contenant 11600 m³. Elle sera alimentée par le bassin versant mais également équipée d'un ouvrage de répartition pour prendre l'eau du ruisseau en hiver si nécessaire. Nous avons commencé les démarches fin 2023, réalisé les sondages début 2024, puis le bureau d'étude a déposé le dossier en février 2024. Après un ajustement, l'administration l'a accepté en juin 2024 et la Chambre d'agriculture a alors pu monter le dossier de demande des subventions. Le montant est de 40 % des travaux, soit 48000 € puisque le coût total est d'environ 120 000 €. Le Département du Lot prend aussi en charge 80 % des frais d'étude, soit 8000 €. J'attends maintenant la décision d'acceptation pour lancer les travaux, normalement cet été... »

La création de nouvelles retenues répond à des exigences réglementaires strictes tant au niveau de leur localisation que des volumes requis ou équipements prévus. Elle est néanmoins possible et bénéficie des aides publiques afférentes. La Chambre d'agriculture accompagne tous les porteurs de projets.

Dans un contexte de changement climatique de plus en plus présent avec des étés secs appelés à se multiplier, l'eau devient un élément indispensable pour sécuriser les rendements des cultures et

garantir le revenu des producteurs. Certains agriculteurs réfléchissent donc à créer de nouvelles retenues pour pouvoir stocker l'eau qui tombe en abondance l'hiver afin de l'utiliser pour irriguer l'été. Ils peuvent se

rapprocher de la Chambre d'agriculture qui possède un service dédié à cette mission et les accompagner de la conception au suivi et à la demande des aides.



Labaronne citaf

CITERNES
SOUPLES

Stockage liquide jusqu'à 2500 m³

STAND
N°3

Tél : 04 74 31 40 40
www.labaronne-citaf.fr

L'Union d'ASA du Lot

Un acteur-clé pour une gestion collective mais plutôt rare en Occitanie

Fondée en 1975, l'Union d'ASA du Lot s'est imposée au fil des décennies comme l'interface fédératrice des structures d'irrigation du département. Née initialement pour mener des travaux de drainage et d'aménagement du territoire, la structure a progressivement élargi son périmètre d'action pour répondre aux enjeux du développement et de la gestion de l'irrigation collective. Grâce aux ASA, les exploitants mutualisent leurs moyens pour gérer durablement leurs réseaux d'irrigation et optimiser l'usage de l'eau où seuls 5 % de la SAU du département est irriguée.

En Occitanie, la structuration des ASA reste relativement rare. Contrairement à d'autres territoires où les ASA fonctionnent de manière isolée, l'Union d'ASA du Lot permet une coordination efficace entre les ASA, favorisant, entre autres, une optimisation des coûts de fonctionnement et l'accès à des financements pour moderniser les réseaux :

Une mutualisation des ressources :

les ASA membres bénéficient d'un accompagnement technique et administratif, facilitant la gestion des infrastructures hydrauliques.

Une meilleure représentation

en regroupant plusieurs ASA, l'Union renforce leur poids auprès des institutions publiques et facilite l'accès aux financements.

Une adaptation aux enjeux climatiques

face aux défis liés à la gestion de l'eau et aux évolutions réglementaires, cette structuration permet une réponse plus efficace.

Missions et objectifs : Au service des Agriculteurs

Aujourd'hui, l'Union d'ASA du Lot repose son action centrale sur :

- Le secrétariat-comptabilité de 38 ASA

- Le soutien administratif et technique auprès des 42 ASA adhérentes : en aidant à monter des dossiers, à gérer les aspects réglementaires et à garantir la pérennité des réseaux d'irrigation collectifs.

- L'accompagnement des projets collectifs d'agriculteurs : en offrant une structure de soutien pour la mise en place, la modernisation et l'optimisation des réseaux d'irrigation. Pascal CEROU, Président de l'ASA de Martel, souligne que « grâce à l'Union d'ASA, son ASA a pu bénéficier d'une aide financière de 80 % du FEADER et de la Région permettant la modernisation de la station de pompage datant de 1989, l'installation de débitmètres d'antenne et la refectio du château d'eau. Après un long processus comprenant un audit-diagnostic approfondi sur plus d'un an, les travaux réalisés ont assuré la pérennité et l'efficacité des infrastructures pour l'avenir. »

Les Chiffres Clés des réseaux collectifs dans le Lot

- Réseaux et adhérents
 - 42 ASA adhérentes (dont 38 bénéficiaire de l'appui complet de l'Union d'ASA)
 - 2000 adhérents, incluant 700 agriculteurs irrigants
 - Plus de 800 kms de réseau
- Irrigation et ressources
 - 60 % de l'irrigation dans le Lot se fait via des réseaux collectifs, contre 40 % en irrigation individuelle
 - Près de 8,5 millions de m³ d'eau sont prélevés chaque année par les ASA
 - La surface irrigable couvre 12 000 ha
- Modes de prélèvement
 - 78 % proviennent des cours d'eau
 - 16 % de retenues collinaires
 - 6 % de nappes souterraines

Ces chiffres illustrent la capacité des ASA lotoises à gérer les ressources hydriques et à desservir un territoire agricole diversifié et étendu. Ces indicateurs démontrent la valeur ajoutée de l'irrigation collective, notamment dans un contexte où une gestion performante de l'eau peut augmenter la valeur ajoutée de l'exploitation de 500 à 600 €/ha, comparativement aux systèmes non irrigués.

Dynamisme des ASA et multi-usage de l'Eau

Outre le rôle fondamental d'irrigation, les ASA lotoises présentent un dynamisme qui touche à plusieurs usages complémentaires :

- Défense incendie : 8 ASA mettent à disposition leur réseau pour contribuer à la lutte contre les incendies assurant une réserve complémentaire face aux moyens traditionnels de lutte contre les feux d'habitation.
- Délestage des réseaux AEP : en périodes de forte demande, l'été, le réseau d'irrigation permet d'alléger la



Travaux de modernisation de l'ASA de Martel : Armoire

L'Union d'ASA du Lot permet une coordination efficace entre les ASA, favorisant, entre autres, une optimisation des coûts de fonctionnement et l'accès à des financements pour moderniser les réseaux

pression sur l'eau potable au travers de l'abreuvement et de la fourniture d'eau brute auprès de particuliers.

- Espaces verts, équipements publics et industries : de nombreux particuliers, parcs, et même des infrastructures sportives comme les stades de football voire des industries (centrales béton, ASF, besoin routier, etc...) bénéficient de l'eau fournie par les réseaux d'irrigation. La vocation multi-usage des réseaux d'irrigation témoigne d'une volonté de dynamiser l'ensemble du territoire. Ainsi, l'eau devient un outil stratégique pour conjuguer sécurité, développement économique et qualité de vie locale.

La collaboration avec la Chambre d'Agriculture sur le pilotage de l'irrigation

Face aux enjeux climatiques, l'Union s'investit pleinement dans la

transition agro-écologique. Les agriculteurs lotois se trouvent confrontés à des réalités telles que l'évolution des usages de l'eau et l'augmentation des coûts énergétiques.

Pour garantir une gestion optimale, l'UASA a déployé un réseau de station météo et sondes tensiométriques pour assurer le pilotage de l'irrigation. Ces outils permettent de suivre en temps réel l'évapotranspiration, la pluviométrie et l'état hydrique des sols. Grâce à ce pilotage intelligent, les agriculteurs peuvent ajuster les apports en eau de manière précise, ce qui permet d'optimiser la distribution.

Au total, ce sont près de 40 parcelles de référence qui sont suivies et permettent à la Chambre d'agriculture d'améliorer le conseil à l'irrigation auprès des irrigants lotois dans le cadre du programme OGAYA, soutenu par l'État et l'Agence de l'Eau.



Travaux de modernisation de l'ASA de Martel : Pompes neuves



Travaux de modernisation de l'ASA de Martel : transformateur

BIENTÔT UN SIÈCLE MAIS TOUJOURS À LA POINTE DE L'INNOVATION !

IRRIGATION - STATION DE POMPAGE - PULVÉRISATION - ANTI-GEL - POINT DE VENTE

NOUS CONTACTER

www.mispoullé-hydraulique62.fr
contact@mispoullé-hydraulique.fr
06 40 20 60 30
1400 avenue de Bordeaux - 50000 MONTAUBAN

DE L'ÉTUDE À L'INSTALLATION,

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS TOUS VOS PROJETS

Salon de l'irrigation et de l'eau

Sécuriser la ressource pour les agriculteurs

La Chambre d'agriculture a organisé un premier salon de l'eau le 27 juin à Vaylats. Des personnalités départementales et nationales ont participé à une table ronde pour réfléchir sur les orientations à donner à la politique de l'eau. L'objectif est de sécuriser la ressource pour les agriculteurs irrigants afin de les aider à s'adapter au changement climatique.

Le président de la Chambre d'agriculture, Stéphane Pons, a ouvert le salon en rappelant que l'eau constitue un enjeu majeur pour le monde agricole. Dans un contexte de changement climatique et d'étés de plus en plus secs, l'irrigation est indispensable pour sécuriser les rendements et assurer la survie même des exploitations agricoles. Stéphane Pons se félicitait des avancées obtenues par la Chambre d'agriculture sur la création de nouvelles réserves, le curage des lacs existants ou la déconnexion des plans d'eau. Il appelait les pouvoirs publics à maintenir cette orientation en allant plus fort et plus loin pour sécuriser davantage de ressource, rappelant que nous ne manquons pas d'eau mais qu'il faut juste la stocker en hiver quand elle tombe. La Préfète du Lot, Claire Raulin, soulignait que notre département sera l'un des plus impactés par le changement climatique et que nous devons concilier tous les usages de l'eau. Cette situation nouvelle va générer du stress et il faudra trouver des solutions pour satisfaire les uns et les autres. Du stockage à la sobriété, l'eau sera de plus en plus au cœur des débats et parfois des controverses. Elle remerciait la Chambre d'avoir organisé ce premier salon sur ce thème.



Les participants ont pu poser de nombreuses questions



Le Président Stéphane PONS et la Préfète Claire RAULIN ont ouvert le salon.

Des chiffres et des moyens

Sur notre département, on compte 850 exploitations agricoles qui irriguent. Cela représente 8000 hectares, soit environ 4 % de la surface agricole utile. Ce chiffre peut paraître limité mais la profession souligne que l'irrigation est vraiment source de dynamisme, les zones irriguées comptant davantage d'installations, de mise en place de productions nouvelles et finalement d'actifs. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture porte l'OUGC (organisme unique de gestion collective) du sous bassin Lot, structure qui gère les prélèvements sur la rivière. Rappelons que les deux grandes rivières qui traversent notre département, le Lot et la Dordogne, bénéficient en amont de très grands barrages qui représentent des réserves considérables. Mais celles-ci doivent bénéficier à plusieurs types d'utilisateurs, la production électrique hydraulique, le tourisme fluvial, la pêche ou l'agriculture. Des attentes parfois différentes qu'il faut malgré tout parvenir à concilier. Parallèlement, la profession Lotoise s'est organisée depuis plus de cinquante ans en créant des associations syndicales autorisées, 42 ASA étant en activité sur notre département. Ces réseaux collectifs permettent de mieux gérer la ressource en mutualisant les coûts d'exploitation et en modernisant les équipements, tout en mettant ponctuellement cette eau à disposition d'autres utilisateurs comme la défense incendie ou les communes ou même certaines entreprises.



La table ronde réunissait de nombreuses personnalités

Appui Chambre

La Chambre d'agriculture reste également très active dans ce domaine de l'eau. Elle dispose d'un véritable service dédié à l'accompagnement des projets, avec trois conseillers et bientôt un

quatrième pour compléter l'équipe. L'objectif est de développer les réserves et d'aider les agriculteurs porteurs de projets à structurer leurs équipements et à bénéficier des aides publiques. Deux agriculteurs témoignaient d'ailleurs positivement sur leurs expériences. Monsieur Mourgues qui a construit un petit lac de 10 000 m³ à Montcuq afin de sécuriser l'irrigation de son maïs, et Monsieur Delibes qui a investi dans une retenue de 13 000 m³ à Belfort du Quercy pour arroser des productions légumières. Stéphane Bertrand, en charge du dossier à la DDT, précisait que notre département jouit d'une vraie dynamique avec une progression des réserves d'eau. Celle-ci est due à la fois à l'engagement des agriculteurs et au protocole mis en place entre la profession et la DDT pour simplifier et accélérer les demandes de dossiers en trouvant les meilleures solutions. Il insistait sur le fait que les plans d'eau déconnectés des ruisseaux et du milieu naturel ne sont pas impactés par les éventuelles restrictions estivales. Il encourageait donc les agriculteurs à travailler à cette déconnexion.

Quelle politique de l'eau demain ?

La table ronde réunissait plusieurs personnalités autour du président de la Chambre d'agriculture, la préfète Claire Raulin, le président des irrigants de France, Eric Frétilière, le vice-président du Département, Rémi Branco, président EPTB Lot, Vincent Labarthe, la juriste Christine Mreyen, la directrice de la délégation Garonne de l'Agence de l'eau, Pauline Rattiez et le journaliste du Figaro Eric de La Chesnais. Plus d'une heure de débats pour approfondir l'évolution de la politique de l'eau en France et sur notre région afin de tenter de tracer des perspectives pour demain. Eric Frétilière insistait sur le fait que notre pays reçoit suffisamment d'eau du ciel et que nous n'en manquons donc pas. Les prélèvements pour l'irrigation ne représentent que 1,5 % des pluies et l'arrosage ne concerne que 6,8 % de la SAU nationale. Il faut donc stocker l'eau qui tombe en abondance l'hiver pour pouvoir l'utiliser l'été en période critique. Il dénonçait au passage le mille-feuille administratif extrêmement lourd qui freine les porteurs de projets agricoles. Christine Mreyen confirmait cette lourdeur en soulignant que le cadre administratif ne priorise pas l'agriculture, tous les enjeux étant traités au même niveau. De plus, chaque DDT crée sa propre doctrine d'interprétation des textes législatifs, ce qui complique encore le problème. Pauline Rattiez alertait sur le manque de ressource d'eau à l'horizon 2050 sur notre bassin Adour-Garonne à cause du changement climatique. L'Agence de l'eau préconise donc la reconstitution de zones humides stockant naturellement l'eau, ainsi qu'une politique d'économie de tous les usages, domestiques, industriels mais aussi agricoles. La Préfète précisait que l'Etat a compris l'enjeu et accompagne donc le monde agricole pour la création ou la reconstitution des réserves à travers les différentes actions déjà citées, le curage des anciens lacs existants, la création de nouvelles retenues, la déconnexion du milieu naturel... Rémi Branco, président de l'entente bassin du lot, se disait conscient de la difficulté de concilier les différents usages, l'hydraulique, l'agriculture, les loisirs. Il précisait que la convention avec EDF est aujourd'hui très avantageuse pour les usagers du département mais qu'elle doit être renégociée et que l'eau coûtera plus cher ! Il souhaitait cartographier très précisément les besoins agricoles pour avoir une vision claire en vue de cette renégociation. Vincent Labarthe rappelait que l'eau est un sujet très délicat sur toute la région. Celle-ci continue à financer de nombreux projets agricoles de retenues pour améliorer le stockage. Elle a ainsi aidé avec le fonds Européen Feader 23 projets sur notre département. Enfin, Eric de La Chesnais déplorait que l'agriculture ne soit qu'un cinquième position dans la gouvernance sur l'eau après les autres usagers, alors que c'est la sécurité alimentaire du pays qui est en jeu. Il encourageait aussi les agriculteurs à trouver de nouvelles



Les ateliers ont permis d'approfondir les thèmes



Présentation et échanges en ateliers

pistes d'économie comme la récupération des eaux usées, la création de citernes d'eau de pluie... Stéphane Pons concluait le débat en insistant sur la richesse amenée par l'eau non seulement au niveau des productions agricoles mais aussi de la biodiversité et de l'environnement. C'est donc un engagement doublement gagnant. Il demandait aux pouvoirs publics et aux acteurs du secteur d'adopter une politique plus ambitieuse en faveur de la création de réserves. Car la sécurité alimentaire du pays est en jeu.

Ateliers thématiques

Les organisateurs ont ensuite convié les participants à rejoindre quatre ateliers organisés sur les thématiques majeures : la remobilisation des plans d'eau non utilisés (curage,haussement de digue...), le multi usage de l'eau (certaines ASA la mettent à disposition de la lutte incendie ou des communes pour l'arrosage de leurs terrains...), les solutions d'abreuvement des animaux par de l'eau stockée hors réseau d'adduction, et enfin un dernier atelier sur les financements possibles pour la création de retenues. Agriculteurs et techniciens ont pu suivre un ou plusieurs ateliers en présence de spécialistes afin de parfaire leurs connaissances en posant toutes les questions adéquates. Les conseillers, techniciens et autres personnels des différentes organisations se sont prêtés au jeu du dialogue direct pour répondre à toutes les attentes, dans l'objectif d'éclairer les agriculteurs, qu'ils soient porteurs de projets déjà engagés ou en phase de réflexion sur le sujet.

Exposants

Après ces différentes rencontres, les participants ont pu déambuler sur les multiples stands des entreprises exposantes qui étaient partenaires de cette journée. Une douzaine de sociétés étaient présentes, des équipements de pompage aux systèmes d'irrigation en passant par le traitement de l'eau, son stockage ou même le matériel de forage. La Chambre d'agriculture avait mobilisé très largement l'ensemble des acteurs du secteur intervenant dans le domaine de l'eau, afin de permettre aux agriculteurs de s'informer sur les matériels et autres équipements aussi riches que divers. Des entreprises Lotloises mais aussi des départements voisins ou de toute la région. Après deux étés assez bien arrosés, il faut dire que cette saison estivale 2025 s'annonce à l'inverse sous le signe de la sécheresse et de températures particulièrement hautes. Heureusement, les réserves profondes des nappes phréatiques sont bien pleines, mais les écoulements de surface sont déjà en souffrance appelant les premières restrictions d'usage.



Service Eau Chambre d'agriculture du Lot
05 65 23 22 22



Plusieurs stands de partenaires et d'entreprises étaient présents comme ci-dessus l'Union d'ASA.

Zoom

L'équipe Chambre d'agriculture du Lot mobilisée pour l'avenir de l'irrigation dans le Lot



Le 27 juin dernier à Vaylats, la Chambre d'agriculture du Lot a brillamment organisé le tout premier Salon de l'eau et de l'irrigation, rassemblant élus, experts, agriculteurs et partenaires techniques autour d'un enjeu crucial : sécuriser la ressource en eau pour l'agriculture face au changement climatique.

Sous l'impulsion de son président Stéphane Pons et grâce à une équipe engagée, la Chambre a su créer un véritable espace de réflexion, d'échange et d'innovation. Table ronde stratégique, ateliers techniques, témoignages d'agriculteurs et présence de nombreux exposants ont rythmé cette journée saluée par tous les participants.

L'équipe Eau de la Chambre – composée de trois conseillers, bientôt renforcée – accompagne déjà au quotidien les porteurs de projets pour développer des retenues, moderniser les équipements ou accéder aux aides publiques. Ce salon confirme son rôle clé dans la gestion collective, durable et concertée de l'eau dans le Lot.

Contact Pôle environnement et végétal 05 65 23 22 22



TRANSITION AGRICOLE VOS IDÉES, NOS EXPERTS

Des équipes formées pour accompagner vos projets de transition : changement et évolution des pratiques (adaptation au changement climatique, décarbonation), installation en agriculture.



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Nord-Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n° 444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 019 250, N° d'identification Caisse pour la filière papeterie graphique communiqué par l'ICO-organisme ADEPHE est la FR234307_07019250.

Diaporama table ronde :



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LOT



Journée Eau et Agriculture

Le 1er salon des professionnels de l'eau et de l'irrigation en agriculture

VAYLATS - 27 juin 2025



REPUBLIQUE
FRANCAISE



EAU
LOT



INNOV
ACTION

1



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LOT



Introduction de la journée

Mme. Claire RAULIN – Préfète du Lot
M. Stéphane PONS – Président de la Chambre d'agriculture du Lot

lot.chambres-agriculture.fr

2

Déroulé de la journée

**9h30 : Introduction de Madame la Préfète et Stéphane PONS
Président de la Chambre d'agriculture du Lot**

**9h45 – 10h45 : Irrigation dans le Lot et développement
de l'accès à la ressource en eau :**

- Présentation de l'irrigation dans le département,
- Présentation des démarches portées par la Chambre d'agriculture du Lot : Lomboulas/Barguadonne, accompagnements à la création de ressources,
- Présentation protocole création et décongestion de plans d'eau, témoignages d'agriculteurs.

Questions/Réponses

**10h45 – 12h45 : Table ronde sur l'évolution de la politique
de l'eau d'un échelon national à des échelons locaux :**

- Eric FRETILLIERE Président des Irrigateurs du France,
- Christophe MEYEN Juriste un droit de l'environnement,
- Claire RAULIN Préfète du Lot,
- Stéphane PONS Président de la Chambre d'agriculture du Lot,
- Pauline KATTEZ Directrice à l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Vincent LABARTHE Vice-Président de la Région Occitanie en charge de l'agriculture,
- Rémi BRANCO, Président de l'établissement Public Territorial de Bassin du Lot,
- Eric de LA CHESNAIS journaliste spécialisé agriculture – Le Figaro

12h45 – 13h : Ateliers au choix

- Le multi-usages de l'eau
- La réutilisation des plans d'eau non utilisés

13h – 14h : Buffet déjeunatoire offert



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LOT

3

Mots introductifs



Mme Claire RAULIN
Préfète du Lot



Mr Stéphane PONS
Président de la
Chambre d'agriculture du Lot



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LOT

4



5

Nos conseillers

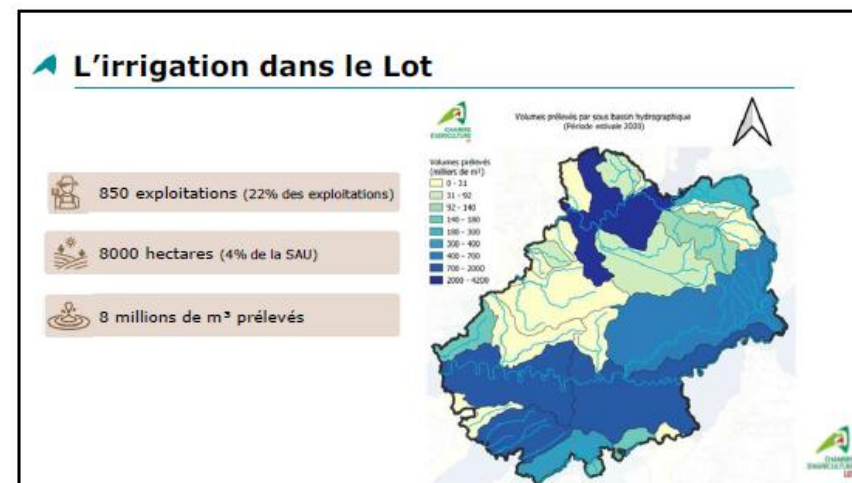
 CHAMBRE D'AGRICULTURE LOT	 Benjamin CAMPECH Chargé de mission en gestion de l'eau OUGC sous-bassin du Lot Référent IRD 430 avenue Jean-Jaurès 46004 Cahors cedex 9	05 65 23 22 81 06 29 93 16 02 lot.chambres-agricultures.fr  06 25 76 26 28 lot.chambres-agricultures.fr  06 17 37 79 94 lot.chambres-agricultures.fr
 CHAMBRE D'AGRICULTURE LOT	 Clément MARTEL Conseiller spécialisé en gestion quantitative de l'eau 430 avenue Jean-Jaurès 46004 Cahors cedex 9	
 CHAMBRE D'AGRICULTURE LOT	 Félix JACQUEMIN Technicien spécialisé eau 430 avenue Jean-Jaurès 46004 Cahors cedex 9	

6

Ordre du jour

-  L'irrigation dans le département
-  Les projets portés par la Chambre d'agriculture du Lot
-  Protocole de création de plans d'eau
-  Protocole de déconnexion de plans d'eau

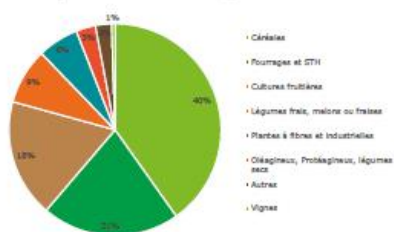
7



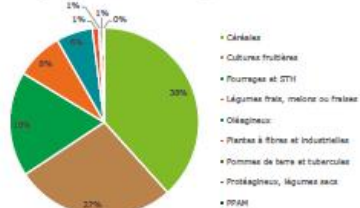
8

L'irrigation dans le Lot

Proportion des cultures irriguées en 2010



Proportion des cultures irriguées en 2020



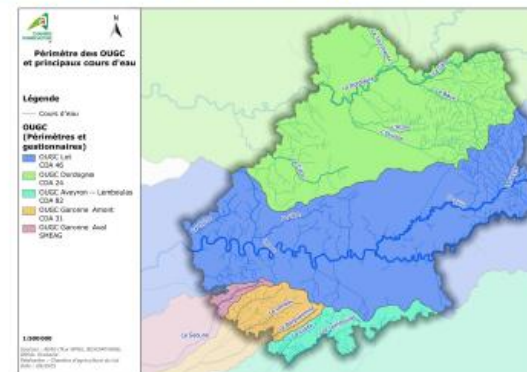
9

Les différents OUGC du département

OUGC = Organisme Unique de Gestion Collective

Mission (Article R211-112 du Code de l'Environnement) :

- Déposer la demande d'autorisation pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation
- Aménager chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants
- Donner son avis au préfet sur tout projet de création d'un ouvrage
- Transmettre au préfet avant le 31 janvier un rapport annuel



10

OUGC du sous-bassin Lot

Périmètre de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau du sous-bassin Lot

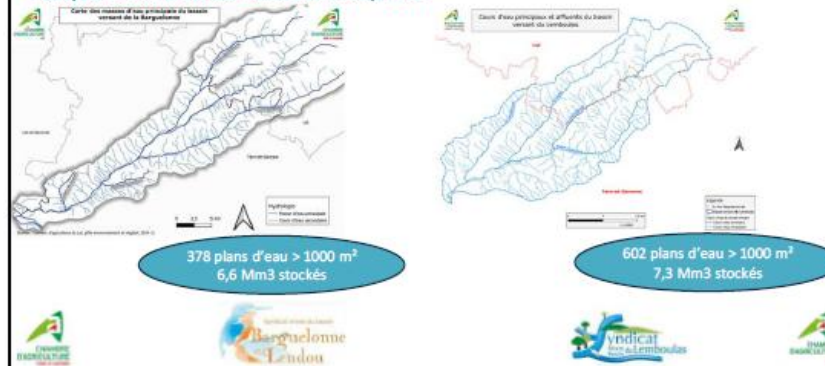


- Porté depuis 2013 par la CA 46 (service commun de 6 CA)
- Autorisation Unique Pluriannuelle en 2016 puis renouvelée en 2024
- Sujet d'actualité => Montage d'un groupement d'achat collectif d'outils d'aide à la décision avec co-financement OUGC / Agence de l'eau

11

Plans d'actions sur les Bassins Versants Lemboulas et Barguelonne

Exemples d'actions sur des bassins en déséquilibre



12

Plans d'actions Lemboulas et Barguelonne

Axes principaux:

- ✓ **Améliorer la connaissance** des bassins versants
- ✓ **Maîtriser la consommation** en eau et préserver la ressource
- ✓ **Sécuriser** la ressource et remobiliser de nouvelles ressources pour l'agriculture dans le respect des pratiques agroécologiques
- ✓ **Adaptation** au changement climatique et transition agroécologique pour une utilisation optimale de la ressource en eau

Actions phares :

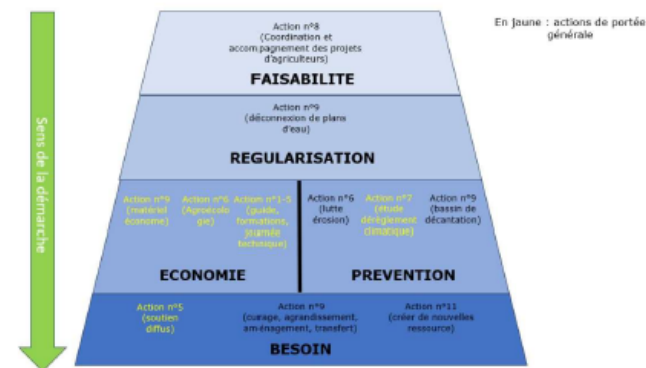
- ✓ Projets de déconnexion / curage / agrandissement / substitution
- ✓ Soutien hydrologique diffus
- ✓ Diagnostics érosion
- ✓ Étude changement climatique

Objectifs : Réduire le déficit quantitatif de ces bassins versants et débloquer des financements pour les agriculteurs dans le but de concrétiser des projets (curage, déconnexion, mise aux normes...)



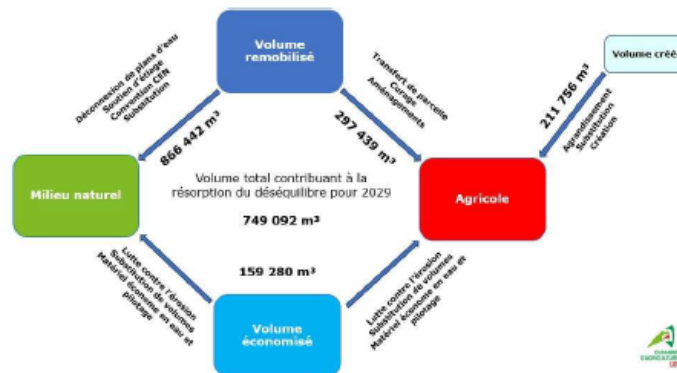
13

Plans d'actions Lemboulas et Barguelonne



14

Plans d'actions Lemboulas et Barguelonne



15

Recensement des plans d'eau du département

170 plans d'eau à expertiser
1,9 Mm3 stockés

- Piloté par la Chambre d'agriculture du Lot et les OUGC Lot et Dordogne (selon les bassins versants)
- Actions :
 - État des lieux départemental - amélioration de la connaissance
 - Proposition d'un programme de travaux de déconnexion des plans d'eau
- Portage du projet par une structure GEMAPI pour accéder aux financements de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Objectifs : Sécuriser les agriculteurs en cas de restrictions de prélèvements et débloquer des financements pour effectuer les travaux de mises aux normes



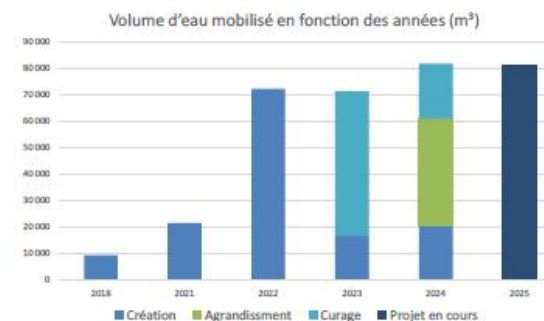
16

Échanges



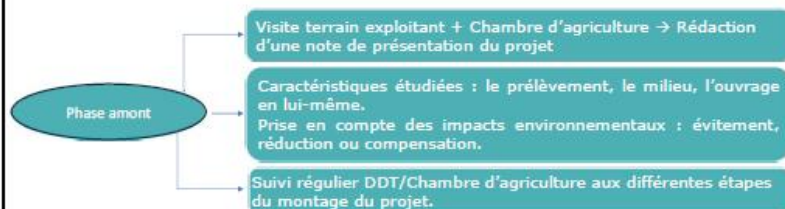
17

Dynamique de mobilisation de la ressource



18

Protocole de création de plan d'eau



19



Témoignages

M. DEILHES - GAEC
D'HELIOS Belfort du
Quercy

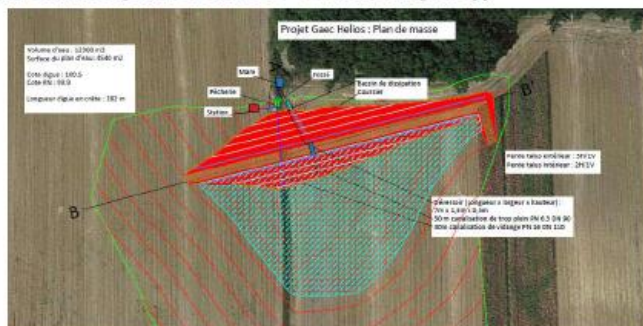
M. MOURGUES - GAEC
DE THIRONDEL Porte
du Quercy

lot.chambres-agriculture.fr

20

📌 Témoignage sur la création d'un plan d'eau

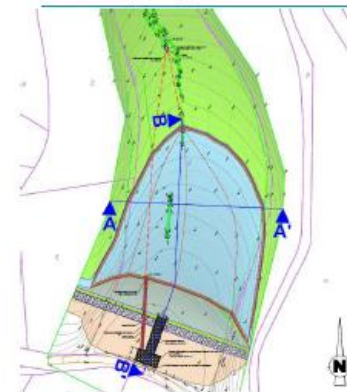
• M. DEILHES (GAEC D'HELIOS – Belfort du Quercy)



21

📌 Témoignage sur la création d'un plan d'eau

- **M. MOURGUES** (GAEC DE THIRONDEL – Porte du Quercy)



22

➤ Protocole de déconnexion de plan d'eau

Plans d'action Lemboulas et Barguelonne

Objectif de remobilisation des plans d'eau existants

Réfection de digues, curage, déconnexion du plan d'eau en été ;

Accent mis sur la déconnexion (visites, appui au projet) :

→ Intérêt pour l'exploitant qui n'est plus soumis aux restrictions de prélèvements

- Intérêt pour le milieu : pas de prélèvement direct en été

Lemboulas : 21 plans d'eau → 155 000 m³

Barguelonne : 25 plans d'eau → 491 000 m³

En vue de l'extension du dispositif : phase de caractérisation des plans d'eau en cours sur le bassin de la rivière Lot (et affluents)

23

Échanges



24

Lien vers la table ronde et les ateliers



25



26

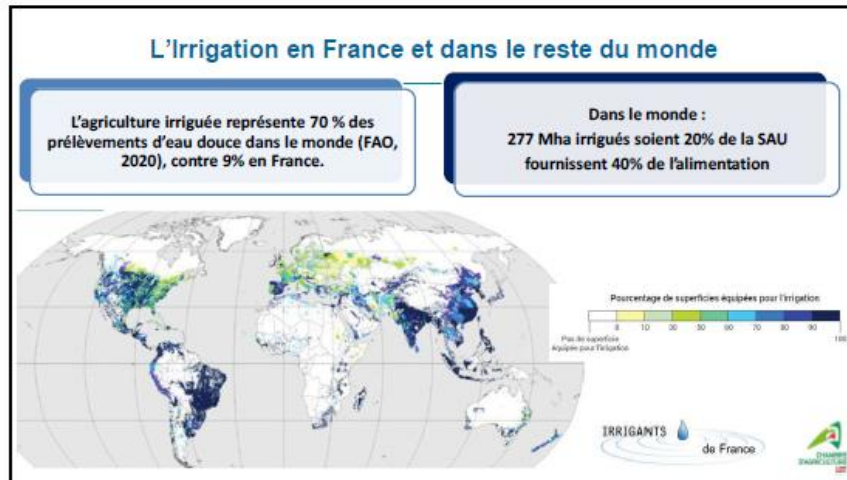
L'évolution de la politique de l'eau d'un échelon national à des échelons locaux



27



28



29

Notre vision politique de l'eau agricole dans les territoires

- Un **travail concerté avec les acteurs agricoles** sur les solutions possibles pour s'adapter aux aléas et futures conditions climatiques et assurer la souveraineté alimentaire et énergétique de la France.
- Une réelle **cohérence des politiques publiques entre elles** pour assurer l'accès à l'eau pour l'agriculture
- Une **réflexion juridique partagée** sur l'articulation entre les différents textes, y compris ceux concernant le financement des équipements.

Rendre effective la reconnaissance d'une agriculture, dont la protection, relève d'un intérêt général majeur, dans le domaine de l'eau

IRRIGANTS de France

30

Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur

**6 amendements
portés par IRRIGANTS
de France**

Amendements N°1 et 2 : visent à revoir et préciser les conditions inscrites dans l'article 5 adopté par le Sénat

► Notre objectif : clarifier et simplifier les conditions énumérées pour permettre la construction d'ouvrages de stockage de l'eau.

Amendement N°3 : vise à avoir une étude d'impact économique et social

► Notre objectif : que l'autorité administrative doit tenir compte de ces impacts économiques et sociaux dans l'adoption de ses textes réglementaires

Amendement N°4 : vise à préciser que ce qu'autorise le niveau national ne peut être interdit au niveau local

► Notre objectif : que ce qui est autorisé par l'Etat français ne puisse être interdit par des textes locaux (SDAGE et SAGE, volumes prélevables, arrêtés sécheresse...)

Amendement N°5 : vise à équilibrer la répartition entre usagers non économiques et usagers économiques au sein des comités de bassin

► Notre objectif : avoir une meilleure représentativité des acteurs économiques et donc des agriculteurs dans les comités de bassins.

31

Christine MREYEN
Directrice du bureau d'études CEE
(Juriste en droit rural)

VAYLATS - 27 juin 2025

IRRIGANTS de France

32

❖ L'illégitime complexité juridique des retenues d'eau

Mme Christine MREYEN
Directrice du bureau d'études CEE
(Juriste en droit rural)

- ❖ Un cadre juridique foisonnant et superposé
- ❖ Multiplicité des acteurs et imbrication des compétences
- ❖ L'enjeu de la continuité écologique et les « vieux droits »
- ❖ La pression contentieuse et l'interprétation des textes
- ❖ Manque de lisibilité et de proportionnalité

33

La directive-cadre sur l'eau et les directives spécifiques connexes relatives à l'eau (directive 2000/60/CE)

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

Partie Législative : Livre II : Milieux physiques (Articles L210-1 à L229-23) Titre Ier : Eau et milieux aquatiques (Articles L210-1 à L219-06)

Arrêté du 15/05/2015 sur les ouvrages hydrauliques

Arrêté du 30 mars 2022 (DORAIS 2022-2027 du Bassin Adour-Garonne (POM) correspondant

Arrêté du 17 juillet 2024 relatif à la mise en œuvre du premier volet du Plan d'action pour une gestion durable et équilibrée de l'eau

53 MESURES POUR L'EAU

34

Une gestion de l'eau territorialisée obligée

- ✓ **Adaptation aux spécificités locales et contextualisation**
Chaque territoire a ses propres enjeux hydrologiques, géologiques, écologiques et socio-économiques. Une même réglementation nationale peut avoir des implications différentes selon les contextes locaux.
- ✓ **D'une compétence liée au pouvoir d'appréciation**
Les DDT ne créent pas le Droit. Elles en sont les principaux relais opérationnels au niveau départemental.
- ✓ **Une doctrine locale d'application**
Leur protocole découle de l'approche pragmatique et territorialisée essentielle pour une gestion efficace et cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques

En conclusion
La complexité juridique des retenues d'eau en France est le résultat d'une sédimentation de lois, décrets et circulaires visant à concilier des objectifs parfois contradictoires (production agricole, énergie, biodiversité, sécurité, etc.), gérés par une multitude d'acteurs. Bien que ces réglementations aient pour but louable de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques, leur superposition et leur manque de lisibilité génèrent une insécurité juridique et des blocages, particulièrement pour les petits ouvrages et les usages traditionnels.
Une simplification et une meilleure coordination des dispositifs seraient nécessaires pour réduire cette "illégitime" complexité.
C'est l'Ambition du Plan Eau ...

35

L'évolution de la politique de l'eau d'un échelon national à des échelons locaux

M. Eric de la Chesnais
Animateur
Journaliste au Figaro

M. Eric FRETILLERE
Président des irrigants de France

Mme. Christine MREYEN
Directrice du bureau d'études CEE
(Juriste en droit rural)

Mme. Claire RAULIN
Préfète du Lot
Coordinatrice du sous-bassin du Lot

M. Staphane PONS
Président Chambre d'agriculture du Lot

Mme. Pauline RATTEZ
Directrice de la Délégation Garonne et rivières d'Occitanie
Agence de l'Eau Adour Garonne

M. Vincent LABARTHE
Vice-Président du Conseil Régional d'Occitanie

M. Rémi BRANCO
Président EPTB Lot

36

Échanges



37

Les ateliers

**Matin
12h-13h**

Le multi usage de l'eau
Salle du Cloître

**La remobilisation des plans
d'eau non utilisés**
Chapelle d'hiver

**Après-Midi
14h-14h45**

**Les solutions à l'abreuvement
des animaux**
Salle du Cloître

**Les financements possibles
pour des projets de création de
ressource**
Chapelle d'hiver

13h – 14 h

Buffet offert

**A partir de
14h**

Les exposants

38

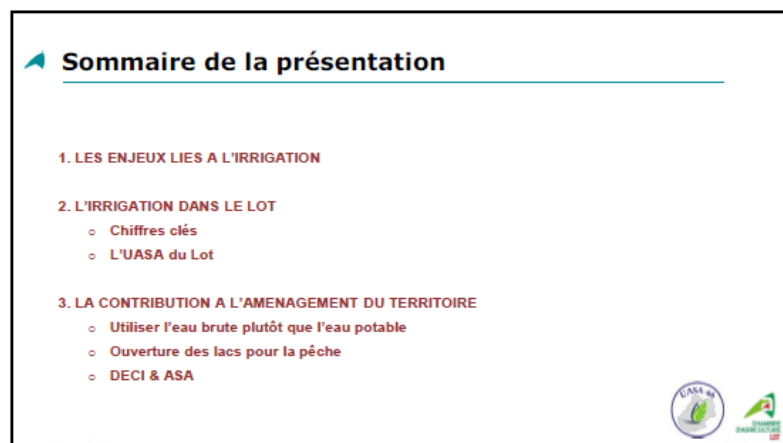
Atelier 1 : Le multi usage de l'eau



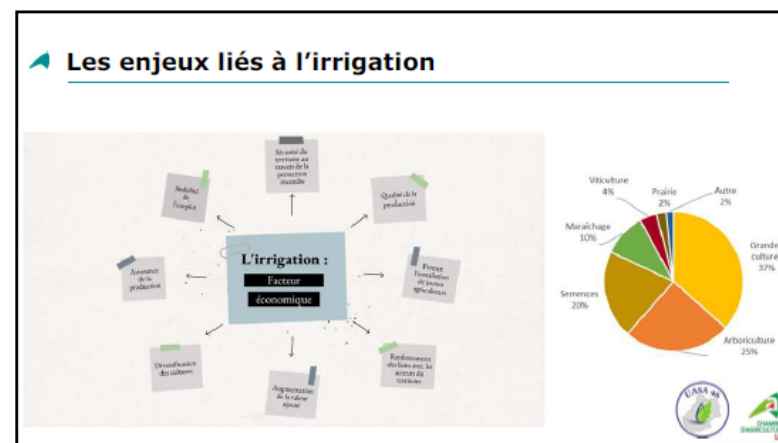
1



2



3



4

L'irrigation dans le Lot

● Chiffres clés

- 50 structures collectives type ASA, ASL ou CUMA d'irrigation
- 500 exploitations irrigantes à titre individuel
- 700 exploitations sur les réseaux collectifs et 1300 adhérents non agricoles (communes, particuliers, industries, etc...)
- 13 Mm³ prélevés par an sur les années sèches (60-40% collectif/individuel)
- 15 000 à 18 000 ha irrigables (plus de 70% gérées par les ASA)
- Plus de 800 kms de réseaux ASA
- Le Lot, depuis longtemps au premier rang du Sud-Ouest pour la gestion collective de l'eau



5

L'irrigation dans le Lot

● L'Union d'ASA du Lot

- Une structure fédératrice pour les collectifs d'irrigants dans le département ;
- Une représentation de ces collectifs auprès des différents partenaires ;
- Un pôle de compétences technique au service des ASA adhérentes ;
- Un service administratif, appui à la gestion quotidienne des ASA ;
- Une structure porteuse de projets.

Interface privilégiée pour les projets collectifs d'irrigation, elle compte 42 associations adhérentes pour lesquelles elle assure les missions suivantes :

- Animation technique ;
- Appui à la gestion quotidienne ;
- Comptabilité et secrétariat pour 38 associations ;
- Appui technique, administratif et réglementaire aux nouveaux projets.



6

L'irrigation dans le Lot

● Qu'est ce qu'une ASA?

Regroupement de propriétaires constitués en vue de permettre l'exécution et l'entretien à frais communs de travaux immobiliers

- Dans notre cas, il s'agit de travaux d'irrigation (lac, station de pompage, réseau sous pression)
- Les adhérents d'une ASA sont les propriétaires des parcelles situées dans le périmètre

Etablissement public non rattaché aux collectivités territoriales

Des ASA de taille modeste permettant l'implication des agriculteurs dans la gestion du collectif

Créées par les ingénieurs de la DDA, majoritairement dans les années 80-90



7

La contribution à l'aménagement du territoire

● Utiliser l'eau brute plutôt que l'eau potable :

- Jardin,
Les particuliers sont raccordés pour l'arrosage du potager. C'est le cas d'agriculteurs retraités mais également de particuliers qui ont construit sur du terrain agricole ou qui ont tout simplement souhaité être raccordé au réseau ASA pour leur utilisation personnelle.
- Abreuvement,
Les agriculteurs bénéficiant d'un droit d'eau, sont libres d'utiliser ce droit pour quelque usage que ce soit. Certains réseaux à dominante élevage sont utilisés pour l'abreuvement des bovins. Avec la mise en eau de certains réseaux toute l'année, on voit même se développer une spécialisation de l'abreuvement (investissement dans filtration voire chloration) pour des cheptels plus fragiles.
- Entretien des espaces verts et des stades des communes,
Plusieurs communes sont adhérentes aux réseaux ASA pour l'arrosage de leur stade de foot et l'entretien des espaces verts communaux.
- ASF, centrale à béton, carrière, entreprise de travaux publics, communauté de communes, etc.



8

La contribution à l'aménagement du territoire

- Ouverture des lacs pour la pêche
 - Lac de Guirande :
Lac de 13,5 ha où la pêche y est autorisée et particulièrement active à la belle saison grâce à l'action des AAPPMA de Bagnac et de Figeac qui procèdent à des alevinages annuels. Les pêcheurs peuvent ainsi y trouver diverses espèces : brochets, truites, tanches, carpes et gardons.
 - Lac de Lascabanes :
Lac de 9 hectares, de 2ème catégorie. Pêche de gardon, carpe, perche, sandre, brochet et chevesne. Chaque pratiquant doit être détenteur d'une carte de pêche.
- Les AAPPMA locales organisent des concours de pêche réguliers sur ces 3 lacs.
- Animation autour des lacs
Déjà la 32ème fête du Lac de Lartigue à Montdoumerc. Diverses animations...



9

La contribution à l'aménagement du territoire

- Utiliser la desserte existante pour protéger le territoire :
 - Accessibilité des retenues au SDIS
 - Protection incendie à partir des bornes ASA,

Une particularité du département du Lot

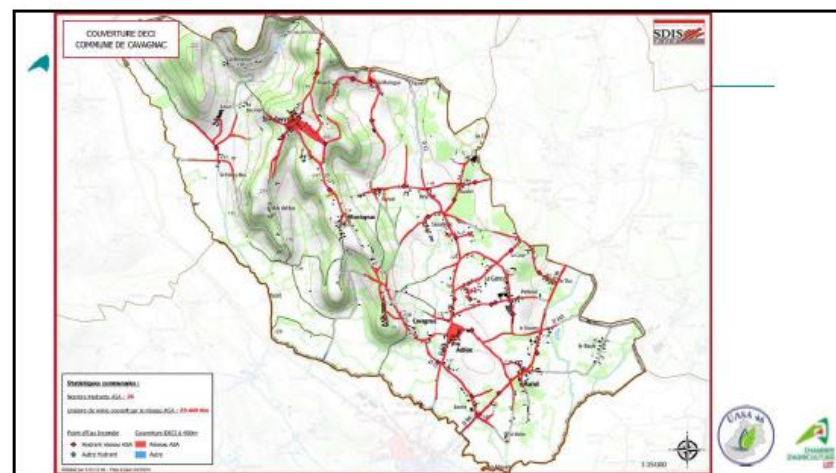
Désormais 8 réseaux mettent à disposition leur réseau pour la DECI couvrant 30 communes

Certaines communes où la DECI était défaillante sont désormais couvertes à majorité par un réseau ASA

Exemple de Cavagnac qui est la commune la mieux couverte par un réseau ASA soit 65,3% de la voirie, via 26 points d'eau accessibles (données SDIS 46)



10



11

Commune	Population	Bouches ASA	Voirie ASA (km)	% Voirie Couvert
Bardou	384	26	27,4	51,1 %
Béville	1 069	31	32,3	52,7 %
Cernusac	413	13	15,5	26,9 %
Castelnau Montrieux-Sainte-Aulzie	1 836	7	5,9	2,1 %
Cavagnac	426	26	23,5	65,3 %
Clouac	169	11	11,6	25,8 %
Condat	412	12	16,7	56,6 %
Cassence	640	2	3,2	2,8 %
Floressus	173	2	2,1	4,9 %
Gagnac-sur-Cère	667	1	1,5	3,2 %
Générac	105	1	2,2	14,5 %
Girac	360	13	10,0	57,6 %
Lacapelle-Cabanes	173	11	10,7	36,6 %
Lacapelle-Auzac	794	2	3,5	3,1 %
La Vignou-en-Quercy	985	3	4,5	5,1 %
Lendou-en-Quercy	629	37	33,9	25,6 %
Loudrenouac	511	2	2,8	3,3 %
Mauquillères	182	2	2,8	5,9 %
Mauroux	525	42	36,7	55,3 %
Mayrac	261	19	20,0	60,7 %
Pern	431	1	0,9	1,1 %
Pissac	772	4	6,2	8,9 %
Porte-du-Quercy	560	32	34,9	21,0 %
Prud'homme	724	7	6,6	13,2 %
Saint-Michel-de-Bernières	317	14	17,6	51,2 %
Saint-Michel-Loubéjou	407	7	6,2	24,9 %
Saint-Soy	483	16	14,5	40,9 %
Sérignac	310	33	31,7	55,8 %
Souillac	3 203	7	5,7	5,0 %
Vayrac	1 305	2	3,0	5,2 %

12

Mise à disposition des réseau ASA pour la DECI

1. Contexte et objectifs

Au regard de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), le réseau ASA représente :

- **Un réseau d'eau sous pression existant et entretenu** dans des zones agricoles souvent défavorisées en matière de défense incendie, pouvant abriter des infrastructures sensibles et/ou des habitations
- **Une ressource précieuse** permettant aux équipes de secours d'accéder à l'eau en dehors du réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP), particulièrement utile dans un contexte où l'eau potable devient de plus en plus rare

Cependant, il présente aussi des limites :

- Il s'agit d'une **installation privée**
- La **pérennité de l'approvisionnement en eau n'est pas toujours garantie**
- L'**accessibilité et la compatibilité des équipements** (agricoles et pompiers) peuvent être aléatoires



13

Mise à disposition des réseau ASA pour la DECI

2. Conditions d'intégration des ASA dans la DECI

Pour être éligibles en tant que points d'eau incendie (PEI), les réseaux ASA doivent respecter les critères suivants :

- **Accessibilité** : Les bornes ASA doivent être situées à des emplacements facilement repérables et accessibles aux engins des pompiers (400m et 200m par voie carrossable en fonction du risque)
- **Normes de débit et pression** : Chaque borne ASA doit garantir un débit minimum de **30 m³/h sous 1 bar de pression dynamique** pour être utilisée efficacement en cas d'incendie
- **Standardisation des raccords** : Les bornes ASA doivent être équipées de raccords normalisés **65 mm ou 100 mm** compatibles avec le matériel des services d'incendie et de secours
- **Pérennité et fiabilité** : L'alimentation en eau des réseaux ASA doit être assurée en toute saison, sans risque de rupture d'approvisionnement en période de sécheresse
- **Modification des documents réglementaires de l'ASA** : Statuts et règlement de service doivent définir les modalités d'usage, de maintenance et d'éventuelles compensations financières



14

Mise à disposition des réseau ASA pour la DECI

3. Modalités de mise en œuvre

L'intégration des réseaux ASA doit suivre une méthodologie rigoureuse :

- **Cartographie et identification des points ASA compatibles** avec la DECI
- **Tests de débit et de pression** réalisés par les pompiers pour valider l'usage opérationnel des bornes ASA
- **Installation de signalétique spécifique** pour faciliter l'accès aux points d'eau ASA
- **Formation des acteurs locaux** (ASA, agriculteurs, pompiers) aux protocoles d'utilisation
- **Surveillance et maintenance régulières** des bornes ASA par les ASA ou la collectivité

4. Aspects financiers et réglementaires

- **Financement des adaptations techniques** (raccords normalisés, signalétique) pris en charge par le service public de la DECI
- **Partage des coûts de maintenance** entre ASA et collectivités locales
- **Intégration des ASA dans le règlement départemental** de la DECI avec validation du SDIS



15

Échanges

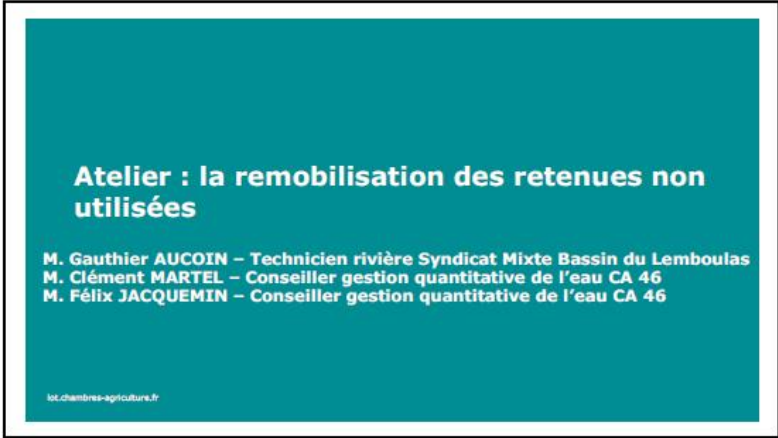


16

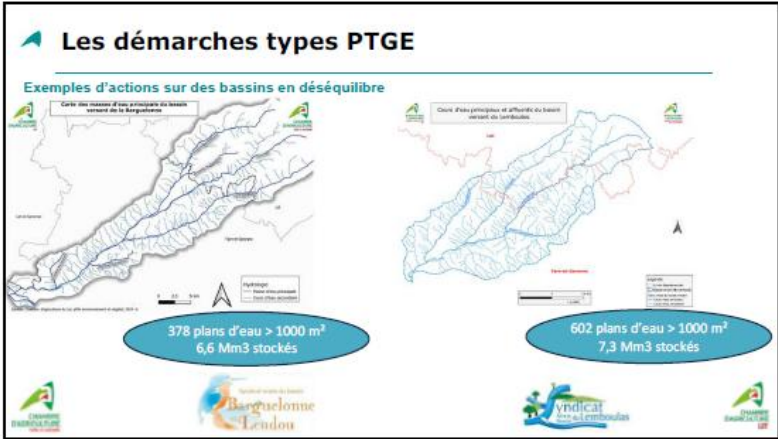
Atelier 2 : La remobilisation des retenues non utilisées



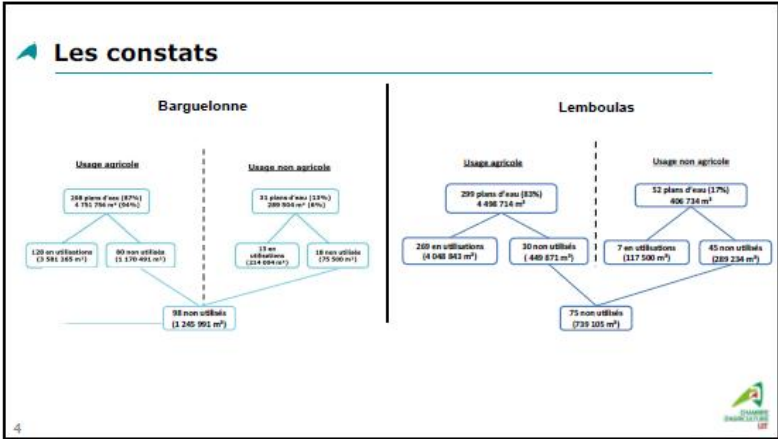
1



2



3



4

Le curage des plans d'eau

✓ Plans d'eau envasés **Barguelonne** : 222 (87%) plans d'eau → 3 969 312 m³ de volume utile cumulé
→ 1 112 579 m³ de vase

✓ Plans d'eau envasés **Lemboulas** : 210 (58 %) plans d'eau → 2 210 806 m³ de volume utile cumulé
→ 639 995 m³ de vase



Moyens préventifs (décantation / IAE ...)



Curage broussailleux en transport	4,5 à 5,5m
Curage broussailleux	7,5 à 9,5m
Vallée sèche par l'agriculteur	9,5 à 10,5m
Préparation globale	5,5 à 7,5m
Curage + nivelage	5,5 à 7,5m
Curage avec reprise de la digue	12,5m



5

5

Le curage des plans d'eau

Financements de 2022 :



Appel à projet expérimental



Subventions à 60 %



161 000 m³ remobilisé (37 plans d'eau)

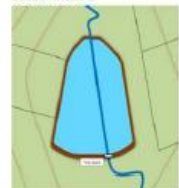


6

6

La déconnexion des plans d'eau

Situation initiale



Situation finale



Situation initiale



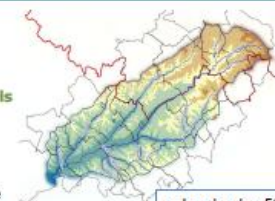
7

7

Le soutien hydrologique diffus

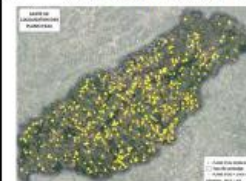
Les actions du Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas:

- 01 Gestion de la ripisylve
- 02 Restauration hydromorphologique
- 03 Restauration et préservation des zones humides
- 04 Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
- 05 Restauration de la continuité écologique
- 06 Gestion et optimisation des prélèvements
- 07 Contrôle des points d'accès du bétail
- 08 Réouverture de zones d'expansion des crues
- 09 Prise en compte du risque inondation
- 10 Gestion du risque inondation / restauration imprévue



Critères de sélection des lacs :

- Volume supérieur à 10 000 m³
- Volume utilisé sur l'année de référence inférieur à 50% (97 lacs)
- Exclusion des lacs dont l'écoulement pour le soutien hydraulique diffus est intercepté par un autre lac



- Lemboulas 56,7 km
- 900 km de cours d'eau
- 47800 ha
- 7 COM COM
- 26 communes
- 2 départements
- 17 000 hab (3000 hab)



8

Année	LAC CONV	VOL CONV	LAC UT	VOL UT
2022	2	15000	2	11700
2023	6	100000	5	57443
2024	8	108000	7	50198

Date	Observed Cases (per 100,000)	Expected Cases (per 100,000)
17-jul	5.0	17.9
27-jul	4.7	17.9
06-aug	4.2	4.2
16-aug	6.5	6.5
26-aug	7.9	7.9
05-sept	17.9	8.4
15-sept	13.0	8.4
25-sept	1.2	19.9



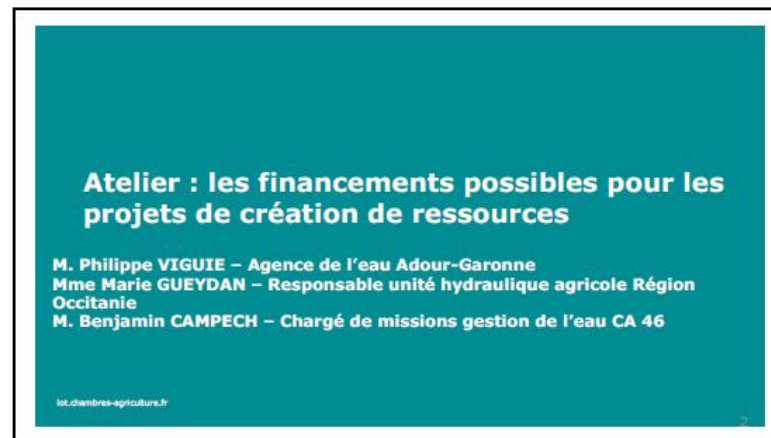
→ Tout à créer pour encadrer cette pratique novatrice



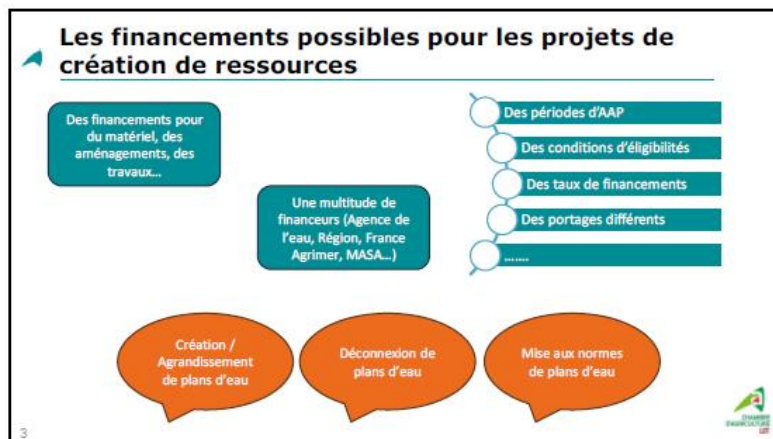
Atelier 3 : Les financements possibles pour les projets de création de ressources



1



2



3



4

LES SOLUTIONS SONT DANS L'ACTION
12^e PROGRAMME D'INTERVENTION

QUESTIONS / REPONSES :
financements possibles pour des
projets de création de ressource

CAHORS – 27 juin 2025



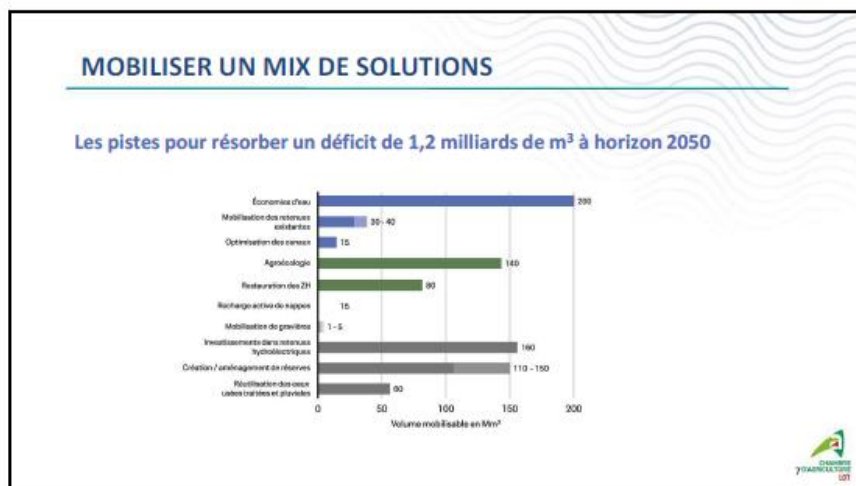
5

ORIENTATIONS GENERALES

4 axes stratégiques dans un contexte de changement climatique :
Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux
Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
Protéger la qualité de l'eau



6



7

AIDES POSSIBLES SUR LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Opérations éligibles :
Aménagement et optimisation d'ouvrages existants (curage, agrandissement, déconnexion)
Création d'ouvrages
Sur des retenues multi-usages ou exclusivement agricoles : Individuelles (substitution) ou collectives (substitution ou compensation).

Principales conditions d'éligibilité :
Périmètre élémentaire prioritaire
Démarche territoriale concertée validée, intégrant les effets du changement climatique, engagement du territoire et des bénéficiaires dans la transition agroécologique et la sobriété...



8

PERIMETRES ELEMENTAIRES PRIORITAIRES (LOT)



Bassins versants:

- La Thèze
- Le Lot domaniaal aval Cahors
- Le Roudouysou
- La Séoune
- La Barguelonne
- Le Lemboulas
- L'Aveyron aval (hors Lère)



9

Échanges



10

Les financements de la Région Occitanie

PSN Occitanie – Hydraulique agricole

lot.chambre-agriculture.fr

11

Les dispositifs hydraulique agricole :

- HYI
- HYC
- HYR

○ Bilan / Calendrier des AAP

2023
PERDRI
Occitanie
2027

12

Les dispositifs hydraulique agricole

Accompagner les exploitations agricoles et les gestionnaires de réseaux à relever le double défi de la production agricole et de la gestion durable de la ressource en eau, en déclinaison du Plan Régional d'Intervention pour l'Eau



13

HYI

Aide aux infrastructures hydrauliques sur les territoires – volet individuel

14

HYI

Objectifs du dispositif

Soutenir les investissements individuels d'infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation dans un contexte de changement climatique

Bénéficiaires

- Agriculteurs à titre principal ou secondaire
- Cotisants solidaires et personnes s'inscrivant dans le parcours installation
- Société au moins 50% par un ATP/ATS

Dépenses éligibles

- Création, agrandissement ou aménagement de retenue individuelle de stockage de l'eau
- Création du réseau de distribution jusqu'aux bornes de distribution aux parcelles
- Frais généraux, dans la limite de 10 % des investissements matériels

15

HYI

Taux d'aide publique :

- taux de base : 40%
- +10 % DJA/DNA/ pass installation
- +10% exploitations en cours de conversion ou engagée en AB pour l'atelier concerné par l'investissement ou zone de montagne

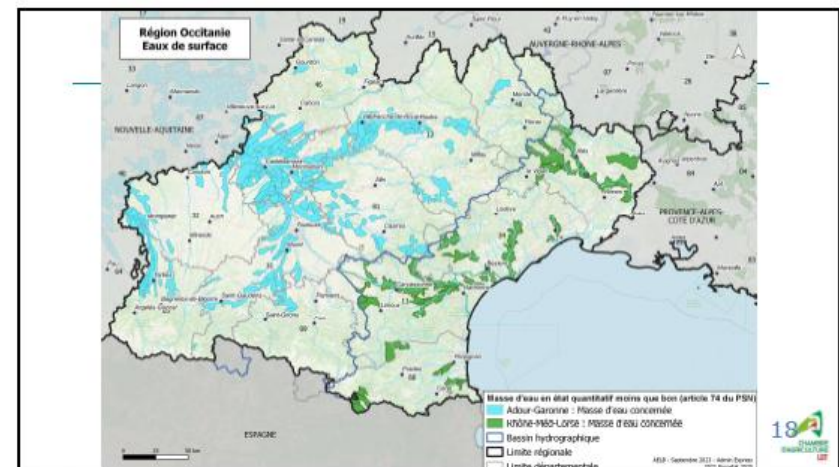
Plancher / Plafonds :

- Dépenses éligibles présentées > 4 000 € HT
- Dépenses éligibles plafonnées à 120 000 € HT, 180 000 € HT pour les GAEC avec 2 associés, 240 000 € pour les GAEC avec trois associés et plus

16

PSN 2024-2027		
HYI - INDIVIDUELS	HYC - RESEAUX COLLECTIFS	HYR - RETENUES COLLECTIVES
Modernisation/Accès à la ressource en eau	Modernisation des installations (éco. eau) Création, extension de réseau	Création/Agrandissement
2024		
63 dossiers reçus pour 4,7 M€ 4 dossiers lotois instruction en cours	27 projets aidés - 4,1 M€ d'inv. Lot : 3 projets ; 750 k€ d'aides Région + FEADER	
2025		
AAP du 9 sept. au 16 oct. 2025 FEADER : 630 000 €	25 dossiers reçus pour 24,8M€ 1 dossier lotois instruction en cours	AAP du 3 juin au 27 nov. 2025 ouverture à minima FEADER : 3 000 000 €

17



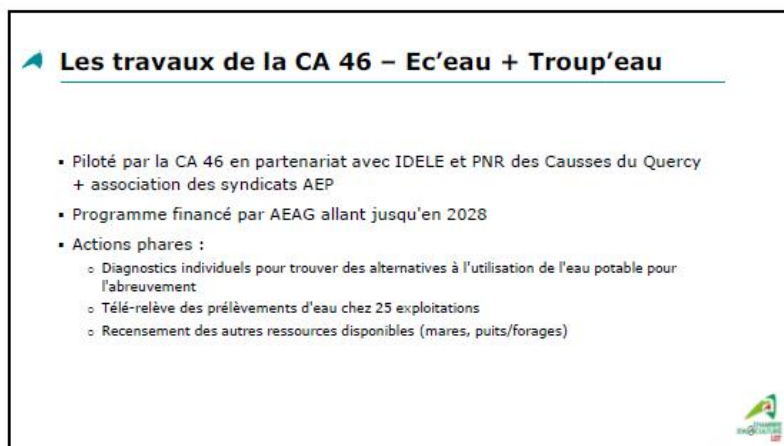
Atelier 4 : Les solutions à l'abreuvement des animaux



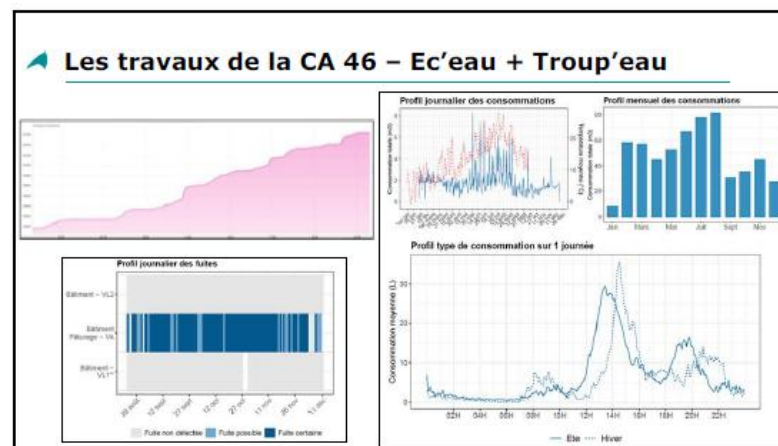
1



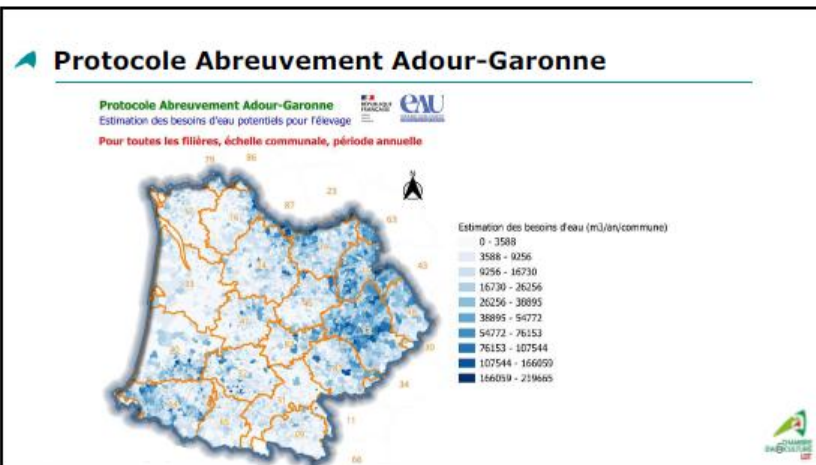
2



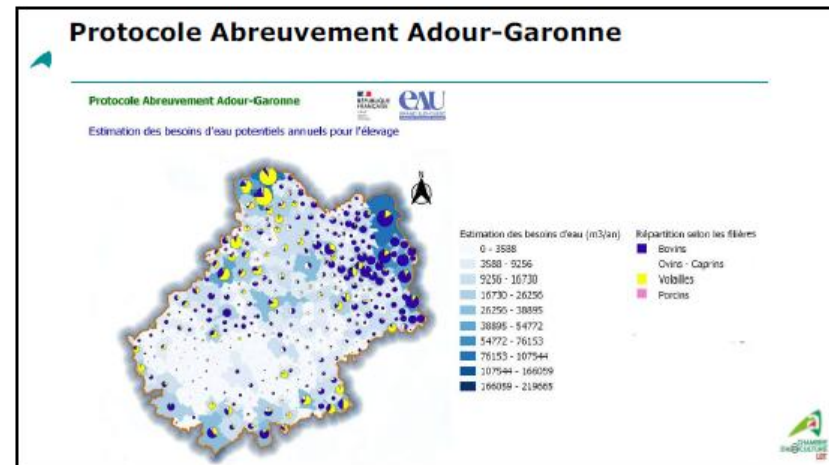
3



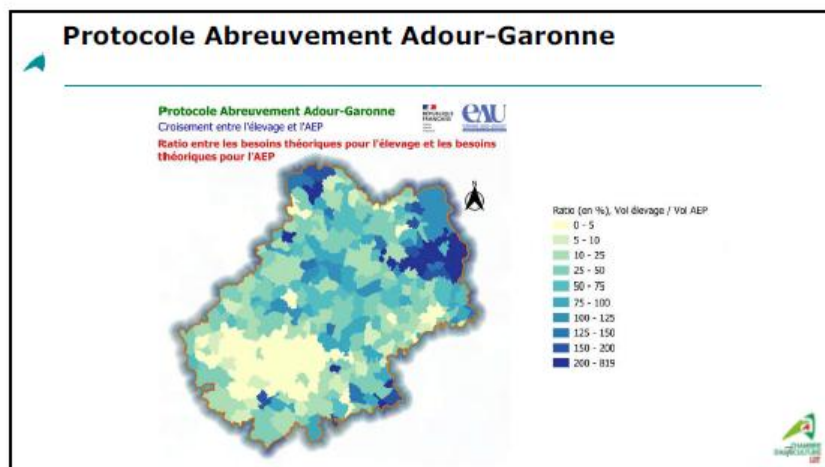
4



5



6



7

Les alternatives à l'eau du réseau AEP

Pourquoi ?

- Coût pour l'exploitation (en hausse)
- Manque de disponibilité (aussi en hausse)

Comment ?

Principalement via les eaux souterraines (forages, puits, sources)
Ou via des ressources superficielles (mares, étangs, cours d'eau, eau de pluie)

⚠ à la disponibilité et à la qualité

Combien ? :

De 10 000 € à 150 000 €...

8

La corvée d'eau

Avec des pompes solaires performantes

- On peut être loin de tout réseau électrique et desservir des dizaines d'hectares

